



Comité de pilotage « L'impact social de l'écologie : Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? »

COMPTE-RENDU de la 5^{ème} séance

- Précarité énergétique versus sobriété énergétique ? Logement décent, logement durable

SUR SITE

Jeudi 14 avril 2022 de 14h00 - 17h30

Salle 2154R (Entrée par le hall 10 ou 18)

Ministère des Solidarités et de la santé
10 - 18 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - Paris 75014
(Pièce d'identité à présenter à l'accueil – distanciation en vigueur)





Ordre du jour

Précarité énergétique versus sobriété énergétique ? Logement décent, logement durable

- « Efficacité économique et effets distributifs de long-terme des politiques de rénovation énergétique des logements ? » (Titre provisoire)
 - Philippe Quirion (Economiste, directeur de recherche au CNRS CIRED)
- « Dans quelle mesure le traitement du mal-logement devient un enjeu de la transition écologique ? »
 (Titre provisoire)
 - Manuel Domergue (Directeur des études Fondation Abbé Pierre)
- « Faire face à l'expression d'un impératif de sobriété énergétique. Du conseil à l'injonction, les stratégies de ménages précaires en France »
 - Coralie Robert (Sociologue et urbaniste, chargée de recherche à l'École des Ponts ParisTech CIRED, Chercheuse associée au Centre de Recherche sur l'Habitat LAVUE Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (UMR 7218 CNRS))

Échanges avec les membres tout au long de la séance





La séance est ouverte à 14 h 10.

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE)

Les participants sont les suivants :

Christiane DEMONTES (Collège des personnes qualifiées - CNLE)

Françoise FROMAGEAU (Croix-Rouge française)

Bastien CORSINI (Pas à pas 47)

Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil)

Emmanuel COMBET (ADEME)

Yves MERILLON (Restos du cœur)

Ali TAMRAOUI (CASP)

Mathieu BOLARD (stagiaire MASSP/DGCS)

Muriel PUCCI (Maître de conférences Université Paris 1)

Patrick JOLIVET (ADEME)

Anaïs ROCCI (ADEME)

Sylvie FOUCHÉ (FAS)

Joan CORTINAS (Maître de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux, Chercheur sur les politiques de transition écologique)

Samuel MENARD (Direction Générale Trésor)

Pierre-Elie BELOUARD (Direction Générale du Trésor)

Manuela DEVLIEGHER (Partage Faourette)

Marie LESAGE- MORETTI (France-Stratégies)

Marion TANNIOU (France urbaine)

Hélène DENISE (Fondation Abbé Pierre)

Ariane VAQUETTE (prochainement stagiaire au CNLE)

Adrien LEGALLET (Secours catholique)

Secrétariat général du CNLE

Michèle LELIEVRE (Directrice scientifique du comité scientifique du CNLE)

Fatima GUEMIAH

Juliette RAMSTEIN

Lamia MEZIANE

<u>Invités</u>

Philippe QUIRION (Économiste, directeur de recherche au CNRS – CIRED)

Manuel DOMERGUE (Directeur des études – Fondation Abbé Pierre)

Coralie ROBERT (Sociologue et urbaniste, chargée de recherche à l'École des Ponts ParisTech – CIRED)





Nicolas DUVOUX : Je suis très heureux de vous retrouver.

La présente séance aborde le thème de la précarité énergétique versus celui de la sobriété énergétique, le logement décent et le logement durable. Nous remercions les trois intervenants de ce jour : Philippe QUIRION, économiste et directeur de recherche au CIRED, Manuel DOMERGUE, directeur des études à la Fondation Abbé Pierre et Coralie ROBERT, sociologue et docteur en urbanisme au CIRED.

Un tour de présentation des participants est engagé.

Efficacité économique et effets distributifs de long terme des politiques de rénovation énergétique des logements ?

Un document est projeté en séance.

Philippe QUIRION: Je vous remercie pour cette invitation. J'effectue des recherches en économie d'énergie, dont la rénovation thermique des logements constitue l'un des sujets.

La première interrogation porte sur l'intérêt de la rénovation thermique systématique des bâtiments. Le terme de rénovation thermique comprend à la fois l'isolation des bâtiments ainsi que le changement des systèmes de chauffage.

La première raison est celle de l'atténuation du changement climatique. Les bâtiments constituent un contributeur important des émissions de gaz à effet de serre. En France, le secteur du bâtiment (logement et tertiaire) représente 45 % de la consommation d'énergie et 27 % des émissions de CO2. Or, la France et la majorité des pays développés se sont fixé l'objectif de parvenir à une émission nulle de gaz à effets de serre à horizon 2050. Les scénarios énergétiques visant à atteindre cet objectif ambitieux comportent une rénovation systématique des logements. C'est notamment le cas de la stratégie nationale bas carbone, feuille de route de la France, mais également des scénarios publiés par l'ADEME, le réseau transport de l'électricité, ou l'association négaWatt. Ces scénarios supposent une montée en puissance conséquente des rénovations thermiques performantes. À titre d'exemple, le scénario de négaWatt estime qu'à ce jour, 33 000 logements par an sont rénovés au niveau bâtiment basse consommation (BBC). Ce chiffre devra passer à 800 000 à l'horizon 2030 et le rythme devra être maintenu jusqu'à 2050.

Le parc de logements de 2050 est déjà constitué dans sa majorité, puisque les logements amenés à être détruits sont peu nombreux. La deuxième raison est l'adaptation au changement climatique. La canicule de l'an 2003 ayant causé des dizaines de milliers de décès en Europe risque de devenir la norme d'un été moyen à la fin du siècle. Certaines périodes estivales seront donc encore plus chaudes. Le problème est d'autant plus sévère en ville avec le phénomène d'îlot de chaleur urbain, en partie lié à l'absence de végétation. Ce phénomène est susceptible d'augmenter la température locale jusqu'à + 6 degrés. La climatisation à l'intérieur des bâtiments présente l'effet pervers d'engendrer un réchauffement autour de ces derniers et de générer une hausse de la consommation d'électricité. Bien qu'assez modérée en période annuelle, cette hausse peut devenir très importante lors des pics de canicule, représentant un problème potentiel pour le réseau électrique. Les travaux de Vincent VIGUIE ont montré que cette hausse pouvait être portée jusqu'à +85 % dans l'agglomération parisienne. L'effet d'îlot de chaleur urbain peut être réduit par la végétalisation, l'isolation des bâtiments à la faveur d'une climatisation efficace tout en étant moins puissante, ou encore l'installation de surfaces réfléchissantes en toiture ou sur les parkings.

La troisième raison d'engager une rénovation thermique des bâtiments réside dans l'impact d'un logement mal isolé sur la santé. Selon un rapport de France Stratégie, environ 10 000 décès par an survenant en France sont causés par l'inefficacité énergétique des logements et un niveau de chauffage insuffisant. Près d'un million de logements présenteraient un risque significatif sur la santé allant de la pneumonie au décès en passant par des infections pulmonaires sévères. Les auteurs du rapport ont quantifié au sein de ces logements la probabilité de survenue en année pleine d'une maladie due à l'inefficacité énergétique du logement en les distinguant en fonction du revenu d'un ménage donné. Pour 60 % des personnes les plus riches de la population, la probabilité de survenue d'une maladie est ainsi de 1/320 alors qu'elle est portée à ¼ pour les ménages dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Les auteurs ont ensuite chiffré le coût de ces impacts sur la santé en affectant une valeur de vie sauvée, le coût de la morbidité, et le coût pour le système de santé. Le coût moyen de santé représente





Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

33 000 euros annuels par ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce cadre, le coût d'une rénovation de logement apparaît comme étant extrêmement rentable. Dans une étude, Silvano Domergue et Gaëtan Giraudet ont tenté d'évaluer la mesure relative à l'obligation de rénovation des logements considérés comme indécents dans le parc locatif privé en distinguant deux cas : l'un dans lequel l'obligation serait immédiate et interviendrait en cours de bail, et l'autre cas, plus réaliste, dans lequel l'obligation prendrait effet lors d'un changement de locataire. Le croisement des différentes données explicitées démontre la rentabilité sociétale de la réalisation des travaux de rénovation énergétique.

Nicolas DUVOUX : Dans la réflexion, il convient d'observer que le tableau exposé repose sur la fixation d'un prix estimé de la vie humaine. Une valeur monétaire est attribuée à la vie qui n'est pas perdue afin de mettre en balance le coût et le gain d'une rénovation énergétique.

Philippe QUIRION: Merci pour cette précision. Le graphique ne prend pas en compte ce qu'il adviendrait si une partie des logements étaient retirés du marché locatif. Une partie des propriétaires se plaint de la mise en œuvre de cette mesure. Cependant, il convient de garder à l'esprit que 50 % des logements mis en location dans le parc privé constituent la propriété des 20 % de personnes les plus aisées de la population.

La dernière raison de lancer une rénovation thermique des logements intéresse l'emploi. Alors que les données actuelles font état de 150 000 emplois ETP liés à ces rénovations, le scénario négaWatt prévoit un passage à 400 000 emplois à partir de 2030. En dépensant un million d'euros, la puissance publique créé davantage d'emploi dans la rénovation thermique des bâtiments que dans les autres activités, à l'exception des services. Ainsi, la dépense d'un million d'euros génère 12 ETP dans la rénovation thermique, 2 ETP dans le gaz et 4 ETP dans l'électricité.

Les politiques actuelles menées en la matière apparaissent coûteuses, peu efficaces et inégalitaires. Il est important de noter que nous connaissons mal la consommation d'énergie de notre parc de logements. L'étiquette énergie reprend une note allant de A (très efficace) à G (passoire énergétique). Quelques enquêtes ont été lancées pour déterminer la part de logement de ces critères énergie, comme celle pour l'ANAH en 2008 ou celle l'enquête Phébus en 2012. Mon collègue a projeté les résultats de cette dernière en prenant en compte les rénovations ayant eu lieu depuis. En les comparant aux résultats de l'enquête du ministère de la transition énergétique, le nombre de logements de classe G varie de 1 à 2, faisant état de 1,5 million à 3 millions de logements concernés.

Parmi les aides publiques en place figurent ma Prim'rénov, l'éco-prêt à taux zéro, les certificats d'économie d'énergie, la TVA à taux réduit sur les travaux de rénovation, l'aide « habiter mieux » de l'ANAH, la taxe carbone appliquée sur le gaz et le fioul utilisés pour le chauffage. La réglementation thermique pour les bâtiments neufs existants depuis 1975 a quant à elle été régulièrement renforcée. Le manque de coordination de ces multiples politiques de subventions génère un coût administratif important ainsi qu'une dilution conséquente de l'information.

S'agissant du nombre de rénovations, l'enquête de l'ADEME sur les maisons individuelles montre que 5 millions de logements ont été rénovés durant trois ans. Cependant, la grande majorité d'entre elles n'a pas entrainé de changement de classe énergétique. Dans 20 % des cas, un saut de classe est observé tandis que dans seulement 5 % des cas, la rénovation a généré deux sauts de classe voire davantage. Parmi les différentes aides publiques, seul l'éco-prêt à taux zéro favorise une rénovation énergétique ambitieuse. Or, ce dispositif a fait un flop puisqu'il a été attribué sur un volume nettement plus faible qu'envisagé. Au nombre de 80 000 en 2010, les éco-prêts à taux zéro n'étaient plus que 24 000 en 2017. Cette diminution s'explique par la réticence des banques commerciales et par la diminution des taux d'intérêt des prêts classiques. Le budget public de l'éco-prêt représente 100 millions d'euros annuels contre deux milliards d'euros pour Ma Prim'rénov. L'effet de ces politiques publiques sur la consommation d'énergie est faible. A partir d'un modèle développé au CIRED, il apparaît que la consommation énergétique des logements baisse tendanciellement bien que cette dernière soit modérée. Les politiques publiques existantes renforcent cette baisse sans que cela permette pour autant d'atteindre les objectifs que se sont fixés les différents gouvernements. Par ailleurs, ces aides profitent peu aux locataires. Sur la base d'un document de l'Observatoire National de Rénovation Energétique, le graphique projeté montre que les économies d'énergie générées par ces aides bénéficient aux propriétaires occupants pour les maisons individuelles, bénéficient partiellement aux locataires en logement collectif (rénovations en HLM) et très majoritairement aux propriétaires dans le parc locatif privé. Considérant que les travaux de rénovation énergétique sont payés par les propriétaires, mais bénéficient in fine aux locataires, les propriétaires n'engagent pas de travaux.

Par répartition en décile de revenus, il est observé que le décile supérieur a davantage bénéficié des aides que le décile le plus pauvre. Par type d'aide, Ma Prim'Rénov bénéficie essentiellement aux plus riches, car elle suppose





la présence d'un reste à charge à payer pour les travaux. Les aides versées par l'ANAH bénéficient à l'inverse aux classes populaires et moyennes.

En matière de rénovation thermique des logements, la Suède apparaît comme le pays exemplaire avec des émissions de CO2 des logements presque nulles, permises par le développement de deux solutions. D'une part, les réseaux de chaleur auxquels sont connectés de nombreux logements sont alimentés par des énergies renouvelables, et parmi les autres logements beaucoup sont chauffés par des pompes à chaleur elles-mêmes alimentées par un système électrique décarboné (mixte éolien, hydraulique, nucléaire). D'autre part, la Suède applique une réglementation thermique très stricte depuis de nombreuses années. La taxe carbone a ainsi été instaurée dès 1992. La répartition du parc de bâtiments suédois en énergie de chauffage montre la disparition de l'usage du fioul et la nette promotion des réseaux de chaleur. Parmi les actions à mener en France, il faudrait d'abord investir dans la production de données pour compléter notre connaissance du parc de logements, et privilégier des rénovations complètes et performantes en une fois. Il faut parvenir à rénover systématiquement en déterminant au préalable les modalités d'application (imposition de la rénovation par quartier? Au moment des mutations? Des rénovations des façades?). Ensuite, il faut développer massivement les réseaux de chaleur renouvelables, en particulier là où le potentiel géothermique existe. Enfin, il est nécessaire d'affecter le produit de la taxe carbone aux aides à la rénovation.

Parmi les actions à éviter figure la baisse des taxes sur l'énergie. Il est préférable de cibler les aides selon le revenu. Le changement d'énergie sans rénovation n'est pas non plus une bonne idée. Bien que l'électricité soit décarbonée en France, les périodes de froid nécessitent encore des combustibles fossiles générant des émissions de CO2. Si la pompe à chaleur constitue une solution efficace pour les logements bien isolés, elle est moins efficace dans une passoire thermique. Enfin, le bois est en quantité limitée et génère une certaine pollution atmosphérique s'il est utilisé en ville.

Nicolas DUVOUX : Merci Philippe. Nous prendrons avantage des ressources mises à disposition et de tes précieux apports. Les questions sont ouvertes.

Sonia BENMAA: Merci pour cet exposé. J'ai été perturbée par la notion de gain de décès évités. S'agissant de la loi résidence, comment faire si le locataire reste dans le logement sur une longue durée? Doit-il changer de logement le temps de la rénovation? Par ailleurs, je ne sais pas ce qu'est un réseau de chaleur.

Ali TAMRAOUI: Peut-on quantifier la consommation d'énergie des appareils numériques?

Bastien CORSINI: Les gouvernements successifs ont tendance à proposer une myriade de solutions. Vous avez ainsi mentionné quatre plans stratégiques et cinq subventions qui ne sont pas toutes cumulables. À quel moment incitons-nous les personnes à la transition énergétique? Il n'existe pas de simulateur permettant de trouver l'aide la plus adéquate à une situation donnée. L'État devrait prendre une disposition claire: un logement loué doit répondre aux normes environnementales. À l'heure actuelle, des marchands de sommeil louent de véritables passoires énergétiques. Pourquoi l'État ne cède-t-il pas cette compétence aux élus locaux avec l'instauration d'un permis de louer? Si le propriétaire refuse d'effectuer des travaux de rénovation, l'État exproprierait le logement pour procéder à sa rénovation.

Nicolas DUVOUX : L'absence de régulation du logement s'observe à un niveau beaucoup plus général, notamment sur l'encadrement des prix du loyer.

Françoise FROMAGEAU : La responsabilité en matière de consommation d'énergie est aussi bien individuelle que collective. Lorsque je faisais la promotion de l'éolien, la base de l'argumentation résidait dans la baisse de la consommation. Je rejoins la remarque relative au manque de données alors que l'énergie constitue un sujet éminemment stratégique en France. S'agissant de l'accès aux aides, je partage l'opinion en faveur de sa simplification. Comme Bastien CORSINI, je rappelle que la loi permet de cesser le versement de toute aide au logement en cas d'insalubrité.

Muriel PUCCI: À partir de quelle lettre la consommation énergétique du logement devient-elle problématique? Par rapport à l'exemple suédois, j'entends parler des réseaux de chaleur dans ma ville depuis plusieurs années sans que cela soit mis en place. Avez-vous identifié les freins? Quelles solutions existent en zones rurales?

Manuela DEVLIEGHER: Je propose de partager l'expérience du portage de Ma Prim'rénov en région Occitanie. La Région propose de réaliser un diagnostic énergétique de la maison dans la perspective d'une rénovation globale. Pour que le prêt soit accordé, la rénovation doit permettre le saut d'une voire deux classes. Ils proposent





de récupérer toutes les aides à taux zéro ou à T+ travaux (crédit d'impôt) et que le prêt s'applique uniquement au reste à payer par le propriétaire. Votre intervention sur la santé m'a interpellée. Je me souviens de mobilisations de résidents en habitat social à Toulouse mettant en avant l'impact de leur logement sur leur santé, à travers l'humidité et la pollution sonore. Existent-ils des écrits sur lesquels ils pourraient appuyer leurs revendications ?

Emmanuel COMBET: Ma première question porte sur l'opposition entre la planification et l'économie de marché. Ma seconde interrogation concerne le financement. Dans une économie de marché, ce sont naturellement les personnes les plus aisées qui peuvent entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Si les rénovations sont orientées vers d'autres catégories de ménage et plus massivement, comment s'articule le financement?

Philippe QUIRION: Merci pour vos questions et contributions. S'agissant de la valeur attribuée à un décès évité, il y a différentes manières d'investir pour sauver des vies. Le niveau choisi par la puissance publique correspond dès lors à la valeur du décès évité. Cette notion présente pour avantage de ne pas privilégier une vie plutôt qu'une autre.

Les réseaux de chaleur se résument à un tuyau comprenant de l'eau chaude ou de la vapeur passant sous terre pour chauffer un bâtiment. Ce réseau peut être alimenté par la chaleur perdue émanant du processus d'une industrie, par un incinérateur d'ordures ménagères, par une chaufferie, ou par de la géothermie.

L'obligation de rénovation énergétique des logements loués génère des questions délicates. Je ne sais pas ce qu'il advient d'une personne locataire qui devrait quitter son logement en cas de rénovation. Quant à la quantification des émissions du numérique, de nombreux travaux sont menés à ce sujet, mais englobent de nombreux aspects comme la fabrication des équipements et les émissions liées aux serveurs. Je ne dispose pas des chiffres. Il s'agit d'un enjeu mondial primordial. Typiquement, la fabrication de cryptomonnaies représente une catastrophe énergétique.

Je m'accorde avec la remarque déplorant l'absence de logique dans la diversité des subventions proposées. Une partie de la motivation des décideurs est purement électorale ou vise à contenter le lobby du bâtiment. Dans ces conditions, la préférence est d'arroser au plus large plutôt que de cibler la rénovation efficace d'un plus petit nombre de logements.

Concernant la question relative aux lettres, nous savons que jusqu'à B, le logement ne présente pas de problème de consommation. À partir de C, les avis divergent. À terme, la loi vise l'élimination des logements E, F, et G.

Je ne suis pas en capacité de répondre à la question des freins. S'agissant des solutions suédoises en zone rurale, l'isolation des maisons est plus performante du fait de l'ancienneté de leur réglementation thermique ambitieuse. Les autres solutions s'articulent autour du chauffage au bois et de la pompe à chaleur.

Concernant l'opposition entre économie de marché et planification, la part de planification progresse en fonction de l'ambition de la politique menée. Je ne peux pas en revanche répondre à la question du financement.

Nicolas DUVOUX : Merci, Philippe. Je retiens également l'idée de Manuela DEVLIEGHER sur la nécessité d'identifier les zones dans lesquelles l'îlot de chaleur serait le plus fort.

Dans quelle mesure le traitement du mal-logement devient un enjeu de la transition écologique?

Manuel DOMERGUE: La notion de tension et contradiction appliquée au logement porte l'enjeu de l'acceptabilité de la transition énergétique, voire de sa désirabilité dans la population. Pour dépasser cette tension, je vais tenter de plaider en faveur de la planification. Il faut planifier, redistribuer les ressources, et partager les espaces et financements. La Fondation Abbé Pierre conjugue de plus en plus ses forces avec des acteurs politiques, sociaux et universitaires autour de l'enjeu écologique afin d'aboutir à des actions concrètes. L'Abbé Pierre portait lui-même des actions à visée environnementale en démontrant que l'écologie ne se résumait pas à un luxe pour les plus riches, mais bien une nécessité pour les plus pauvres. L'écologie, dans son étymologie, signifie d'ailleurs « la science de l'habitat ». La problématique relative à la précarité énergétique se situe au carrefour des lois sociales et environnementales. Eloi Laurent précisait que la santé constituait l'indicateur au cœur de ces enjeux.





Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

10 000 personnes décèdent chaque année des conséquences de la non-rénovation des passoires thermiques. Au-delà des décès, la santé de millions de personnes en est affectée, d'un point de vue aussi bien physique que psychologique, notamment chez les enfants.

Jusqu'à présent, les politiques mises en place depuis le Grenelle de l'environnement en 2008 étaient essentiellement incitatives. Au fil des années, ces dernières se sont révélées insuffisantes puisque ce sont les personnes les plus aisées ou les plus militantes qui s'emparent de ces aides, laissant de côté la majorité de la population. En outre, le niveau d'incitation et des aides est en lui-même insuffisant. À titre d'exemple, France Stratégie a montré qu'après déduction de toutes les aides existantes, le reste à charge s'élève en moyenne à 40 % du montant total des travaux de rénovation énergétique. Ainsi, les personnes modestes se contentent de monogestes (changement de chaudière, installation d'une pompe à chaleur, changement des fenêtres, etc.) n'aboutissant pas à une performance énergétique.

Considérant l'urgence sociale et environnementale à faire mieux, la Fondation Abbé Pierre plaide pour une obligation à rénover. L'incitation pure étant insuffisante, la loi doit fixer une norme, malgré les réticences qui peuvent être suscitées. Depuis quelques années, cette question s'est invitée dans le débat public notamment pour le parc privé, maillon faible de la rénovation énergétique en raison du dilemme propriétaire/bailleur explicité par Philippe QUIRION. En termes de gravité, les passoires énergétiques se situent à un degré moindre que les logements insalubres pour lesquels les interdictions de location existent déjà. De beaux immeubles haussmanniens peuvent ainsi se révéler être des passoires énergétiques sans que les bailleurs profitent pour autant des locataires. Factuellement, l'État ne peut pas exproprier des millions de bailleurs. Dans ce rapport de force, la Fondation Abbé Pierre a obtenu l'obligation de rénovation pour les logements locatifs, contre l'avis initial du gouvernement. À partir de 2025, les logements classifiés G seront déclarés indécents. Julien Denormandie craignait que l'interdiction de ces logements à la location les fasse sortir du marché. À cet argument, nous pouvons opposer d'une part le coût sociétal de ces logements indécents en prenant en compte les effets négatifs générés, et d'autre part le fait qu'à ce jour des centaines de milliers de logements indécents sont effectivement loués. Un locataire peut entamer des démarches amiables contre son bailleur en lui demandant de mettre son logement aux normes. À partir de 2025, la CAF pourra conserver les APL et les reverser au bailleur une fois qu'il aura effectué des travaux. Dans la réalité, les locataires n'effectuent pas de recours. Sans aller jusqu'au tribunal, le locataire peut instaurer un rapport de force avec son bailleur en lui faisant comprendre qu'il peut engager un recours. Outre la coercition exercée par l'État, le pouvoir fixe la norme qui sera socialement acceptée. C'est notamment le cas de l'encadrement des loyers. De nombreux bailleurs s'enquièrent du maximum autorisé et choisissent sciemment de le respecter en ne l'outrepassant pas. La norme protège avant tout les locataires les plus fragiles, mais également les propriétaires minoritaires en copropriété qui souhaitent rénover leur logement.

Les ressources pour rénover sont assez limitées. Il est ainsi fort probable de voir apparaître des tensions sur l'acheminement des matériaux au fil de la montée en puissance des rénovations. Dans ce cadre, la planification consiste à prioriser les rénovations pour les plus fragiles tout en protégeant l'allocation de ressources rares (artisans bien formés, matériaux). Il y a donc un intérêt social à prioriser d'abord les plus modestes et un intérêt écologique à prioriser les passoires énergétiques. La planification vise également à assurer que les rénovations interviennent au meilleur moment, typiquement à l'occasion du ravalement de façades, des transactions ou successions. Dans cette optique, l'obligation de rénover priorise, rassure et simplifie les prises de décision. Pour autant, la planification ne s'oppose pas à l'économie de marché puisque les travaux demeurent effectués par des entrepreneurs privés qui peuvent dès lors orienter plus facilement leur activité. Nous nous plaignons souvent de la mauvaise qualité des travaux de rénovation énergétique en France, de l'incapacité des artisans de réaliser des rénovations performantes, dues au manque de formation et d'investissement. En ce sens, la planification représente une forte incitation auprès des artisans à se lancer dans cet investissement de long terme.

En sus des associations, l'obligation de rénover fut également portée par la Convention citoyenne pour le climat, lancée par le gouvernement après la crise des gilets jaunes ayant cristallisé, du moins en apparence, l'opposition entre la crise énergétique et les classes populaires. L'idée de la Convention citoyenne pour le climat était d'évaluer comment des citoyens lambdas, tirés au sort puis formés, pouvaient rendre compatibles des impératifs en apparence contradictoires. Ces citoyens ont abouti à l'obligation généralisée de rénovation circonstanciée comprenant des sanctions échelonnées en cas de non-réalisation. Emmanuel Macron a pourtant refusé cette éventualité en arguant que cette obligation était susceptible de créer « les gilets jaunes du logement » et s'apparentait à une écologie punitive. Il jugeait cette politique inatteignable en raison d'aides insuffisantes pour l'accompagnement des ménages. Or, il est possible de sortir de la contradiction en investissant une politique plus incitative et plus ambitieuse, en mettant en place un reste à charge nul pour les ménages les plus modestes, en accompagnant les travaux du démarrage à leur finalité, à travers le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, la réalisation d'audits énergétiques, le choix des artisans et le suivi du chantier. En somme, nous





avons besoin d'argent public pour financer la transition énergétique et embarquer un maximum de personnes dans celle-ci. Le fait de fixer une date d'application de l'obligation de rénovation, contre l'avis de tous les lobbys, garantit son effectivité.

Une autre contradiction importante concerne notre capacité à passer des logements G et F en C ou D alors que nous ne savons pas quantifier leur nombre en France. Dans ce cadre, l'obligation représente le meilleur accélérateur de fiabilisation des données. Lorsque le droit au logement opposable (DALO) a été introduit dans la loi en 2017, nombreux ont considéré qu'il n'aboutirait pas au relogement. Cinq ans après, la plupart des recours ne changent effectivement rien. Pour autant, le DALO oblige l'État à identifier ses moyens d'action, notamment le contingent préfectoral c'est-à-dire les logements sociaux dont l'État peut disposer pour respecter ses obligations légales. Le relogement en a été nettement amélioré. En ce sens, disposer de normes énergétiques plus contraignantes permettrait également une amélioration. Outre la rénovation en tant que telle, la lutte contre la précarité énergétique consiste également à aider les personnes à payer leurs factures. Dans ce cadre, je partage l'opinion de Philippe QUIRION arguant qu'il ne faut pas baisser la TVA sur l'énergie, mesure extrêmement coûteuse. Les recettes fiscales associées à la TVA énergie doivent servir à la rénovation ainsi qu'à la compensation des effets de la hausse des prix. C'est l'objet du chèque énergie qui permet aux ménages à bas revenus de passer le cap. Le fait de cibler les ménages les plus modestes permet de concentrer les aides de manière plus importante. À ce jour, le chèque énergie est toutefois insuffisant puisqu'il représente 200 euros par an et cible uniquement les ménages les plus modestes (0,7 SMIC pour une personne seule). Aboutir à des prix de l'énergie plus importants pour financer davantage l'aide à la facture est donc possible en dépit d'un difficile chemin d'acceptabilité sociale. En contrepartie et comme filet de secours, il faut interdire les coupures d'électricité pour les ménages les plus modestes en situation d'impayés.

Enfin, il nous est souvent opposé que la transition énergétique dans le bâtiment ne doit pas faire de victimes parmi les plus pauvres. Le terme de « rénoviction » a été élaboré à cet effet en mettant en balance le fait que la rénovation engendre des logements plus chers qui évincent les personnes les plus pauvres. Dans les faits, je constate peu de rénovictions en France. Plutôt que d'être victimes de la transition énergétique, les plus pauvres sont clairement victimes de l'absence de celle-ci. Nous nous heurtons davantage à l'insoutenabilité de notre modèle d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de piètre qualité de l'habitat, de voitures énergivores.

Nicolas DUVOUX: Merci pour cet exposé aux allures de plaidoyer. L'interdiction des coupures d'électricité par EDF pour les plus modestes constitue une victoire importante, remportée grâce à la Fondation Abbé Pierre. Les deux exposés font grandement état du caractère critique de la situation des locataires du parc privé en matière de rénovation énergétique. Une autre question concerne l'anticipation de la formation des professionnels amenés à travailler dans le secteur de la rénovation énergétique. Notez-vous des avancées sur ce sujet? Enfin, le terme de l'acceptabilité apparaît transversal à nos réflexions tout en étant débattu. Il me semble utile d'ouvrir la discussion à ce sujet.

Bastien CORSINI: Dans votre exposé, vous avez mentionné le fait que l'expropriation serait interdite par le droit français. Je vous mets au défi d'aller réitérer ce propos aux habitants concernés par la future ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse qui vont être expropriés en raison de l'application du principe communautaire d'un supposé « intérêt commun ». Sauver la planète me semble plus important que le gain d'une heure de train pour les Toulousains et ferait en l'espèce économiser 15 milliards d'euros. Concernant la retenue des APL directement versées au propriétaire en cas de logement insalubre, la part du loyer demeure à la charge des locataires. Non seulement ces derniers n'ont pas de meilleur logement, mais en plus ils continuent de payer leur part du loyer. Si nous incitions les propriétaires grâce à un reste à charge nul pour les travaux, je suis persuadé que personne ne refuserait de rénover. S'agissant du problème du financement : quel prix nos politiciens sont-ils prêts à investir pour sauver la planète ? Cette question doit se poser dès à présent. Enfin, concernant la notion d'acceptabilité des charges, nous ne critiquons pas le fait de devoir payer une TVA sur l'énergie, mais le fait de payer, en plus, une taxe sur l'énergie ainsi qu'une TVA sur la taxe.

Sylvie FOUCHÉ: Je fais partie du groupe logement de la stratégie pauvreté au niveau régional. Lors d'une réunion avec l'URIOPSS, il nous avait été annoncé qu'il était possible de contacter une entreprise réalisant un bilan énergétique gratuit pour forcer les bailleurs sociaux à rénover les logements. Est-ce avéré? Par ailleurs, j'ai une amie ayant un nourrisson âgé de quatre mois et demi qui a dû se rendre cinq fois à l'hôpital pour cause de moisissures dans son logement. Le bailleur social indique qu'il ne peut pas la reloger. Que peut-elle faire? Son enfant a déjà contracté trois bronchiolites et développé de l'asthme.

Sonia BENMAA : J'ai apprécié le passage sur l'acceptabilité versus désirabilité. Après m'être séparée de mon excompagnon, j'ai vécu seule avec ma fille en habitat social. Au bout de quatre ans, j'ai entamé une procédure





Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

DALO. Il m'a alors été proposé de vivre dans les quartiers nord de Marseille, situés à plus d'une heure et demie de l'hôpital dans lequel je me soignais d'une maladie grave. J'ai été contrainte de déménager dans le parc privé dans un logement où ma fille a subi des bronchites successives. Une voisine m'a alors orienté vers un appartement rénové, dans lequel il n'est plus nécessaire de chauffer au-delà de 18 degrés. Ma fille ne fait plus de bronchites depuis 2 ans. Je me rends compte que cette histoire est affligeante de banalité. Je m'interroge sur l'existence d'une loi disposant que l'énergie est un bien essentiel.

Marion TANIOU: Quel regard portez-vous sur les actions menées au niveau national et celles conduites à l'échelon local? Au niveau local, nous avons tendance à essayer de récupérer la compétence pour renforcer certaines politiques publiques, notamment sur le sujet de l'encadrement des loyers et des crédits délégués. Vous avez évoqué le risque d'une crise de « gilets jaunes du logement » si l'accompagnement n'est pas suffisant. D'où émanerait cet accompagnement? À quel niveau se situe l'espace de négociation et d'adaptation de ces politiques publiques? La notion d'acceptabilité renvoie en effet au dialogue.

Muriel PUCCI: J'ai été étonnée que vous mentionniez peu les logements sociaux. Je souhaiterais qu'ils deviennent un modèle et constituent un moyen de pression envers les bailleurs privés. En nombre suffisant, les logements sociaux permettraient d'éviter la location de logements indécents. Il me semble qu'une partie de la stratégie pourrait être basée sur cette exemplarité et l'imposition de la construction de plus de logements sociaux. Je souscris au fait de ne pas baisser les taxes sur les énergies polluantes. En revanche, il me semble que le ciblage voulu par les dispositifs comme le chèque énergie est complexe. Avez-vous envisagé ou chiffré l'idée d'un tarif progressif avec la gratuité des premiers litres d'eau?

Michèle LELIEVRE : pour information, s'agissant des organismes HLM, 42 % du parc social est classé parmi les parcs sociaux les moins énergivores contre 14 % de l'ensemble des résidences principales. Par ailleurs, quid des petites propriétés endettées et laissées en déshérence ? Quid des populations pauvres et modestes qui, du fait de leur absence de solvabilité, ne sont pas prioritaires pour accéder aux dispositifs de rénovation ?

Patrick JOLIVET : La précédente séance avait abordé les chèques alimentaires. La Fondation Abbé Pierre a-t-elle arrêté une position sur la politique sociale à privilégier ? Devons-nous multiplier les guichets ou rehausser les minimas sociaux ?

Sonia BENMAA : Quels moyens de facilitation peuvent être mis en place pour les bailleurs de bonne volonté ? En matière d'aides de la CAF, une erreur de coche de case sur un formulaire suffit parfois à enrayer la machine administrative.

Joan CORTINAS: Je partage la position de l'obligation de rénovation. Les scénarios politiques qui se présentent à nous pour les cinq prochaines années ne s'inscrivent toutefois pas en ce sens. En revanche, l'argument sanitaire me paraît imbattable. Si nous prouvons la relation directe entre le mal-logement en classe D, E, F ou G et les pathologies, l'obligation pourrait se justifier.

Manuela DEVLIGHER : Concernant la relation entre précarité et consommation énergétique, des études sont-elles menées sur le lien entre la possession de véhicules pollueurs et les revenus des ménages ?

Manuel DOMERGUE: Nous pouvons exproprier des personnes pour des chantiers d'utilité générale. La construction d'une ligne LGV est extrêmement énergivore. Dès lors, quelle est la priorité entre sauver 10 000 vies par an et gagner une heure pour se rendre à Toulouse?

La rénovation énergétique ne nécessite pas des sommes extravagantes. L'initiative « Rénovons! » regroupant des syndicats, des associations sociales, environnementales et des entreprises de rénovation énergétique a conduit une étude démontrant que la rénovation de l'ensemble des passoires énergétiques est profitable pour l'État au bout de 25 ans. Il relève du rôle de l'État de prendre en charge le long terme. Naturellement, les individus témoignent d'une préférence pour le présent et ne raisonnent pas sur 25 ans. La norme dictée par l'État doit être partagée le plus largement possible. À l'échelle individuelle, il serait évidemment plus aisé de convaincre le plus grand nombre si le reste à charge était nul. Toutefois, celui-ci n'est pas le seul obstacle. Des personnes ayant les moyens d'entamer une rénovation énergétique peuvent ainsi préférer réaliser d'autres travaux ou investissements. Le reste à charge nul peut être mis en place seulement pour les ménages les plus modestes. Il ne serait pas juste de distribuer largement des chèques énergie sachant que les propriétaires font en moyenne partie de la population la plus aisée. En termes d'acceptabilité, nous sommes assez partisans du dispositif de prêt avance rénovation, selon lequel les personnes ne paient rien sur leur reste à charge et ne remboursent pas de prêt mensuel. En contrepartie, l'État reprend la somme engagée au moment où les particuliers revendent leur bien immobilier





rénové. Le chantier financier à mener équivaut à celui de l'ANRU lorsque l'État investissait 20 milliards d'euros sur 10 ans en 2003.

En moyenne, les logements sociaux sont de meilleure qualité que les logements privés parce qu'ils ont en général été mieux construits. Contrairement aux copropriétés, les logements sociaux relèvent d'un bailleur social en capacité de trouver des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et ainsi d'engager plus facilement la décision de rénover. En matière de rapport de force, il existe peu de représentants des locataires du parc privé, qui apparaissent très isolés. Les associations de défense des consommateurs se positionnent peu sur le logement tandis que la Fondation Abbé Pierre lutte plus spécifiquement contre le mal-logement. En revanche, le parc social comprend des organisations représentatives bien implantées dans les quartiers et en capacité de se mobiliser. Il demeure environ 300 000 passoires énergétiques sur 5 millions de logements dans le parc social. Nous pouvons forcer les bailleurs sociaux à rénover ces dernières. À Aubervilliers, le bailleur social a émis des promesses de rénovation énergétique en réaction aux problèmes de santé observés dans ses logements. À court terme, il peut reloger les personnes. Cela peut fonctionner lorsqu'il y a une forte mobilisation. Hélas, les logements passoires sont souvent réattribués à d'autres personnes. La mutation résout ainsi le problème d'une personne, mais pas celui du futur occupant du logement problématique. Le DALO peut constituer une solution puisque les critères d'éligibilité comprennent celui d'occuper un logement inadapté au handicap et à la situation sanitaire.

S'agissant des compétences à l'échelon local ou national, la Fondation Abbé Pierre défend la décentralisation des questions relatives au logement à la faveur du niveau intercommunal. Toutefois, la juxtaposition d'aides locales avec les aides nationales complexifie la lisibilité des dispositifs. Il n'existe pas de simulateur prenant en compte les aides locales. Il est préférable de rehausser les aides existant au niveau national et de déléguer à l'échelon local l'accompagnement, le repérage des logements à rénover et la formation.

Concernant l'espace de négociation, il existe une pluralité d'instances comme le Conseil National de l'Habitat et le Parlement. La Convention nationale pour le climat fut en ce sens une création précieuse, car située en dehors des lobbys et des jeux parlementaires. Engager ce type d'instance sur le sujet de la rénovation énergétique me semble constituer une façon de tirer le débat vers le haut, à condition de prendre au sérieux les préconisations.

Le chèque énergie fait état d'un taux de recours satisfaisant, établi à 85 %. Il pourrait sans doute être davantage systématisé puisque certaines personnes ne comprennent pas immédiatement qu'il faut l'envoyer à leur fournisseur d'énergie et peuvent le confondre avec de la publicité lorsqu'ils le reçoivent dans leur boîte aux lettres. D'une manière générale, je suis plutôt opposé aux chèques affectés. Le chèque énergie s'élève à 100 euros par an, soit moins de 10 euros par mois. Il serait plus digne de faire confiance au libre arbitre des personnes dans la gestion de leur budget en rehaussant les minimas sociaux, quoique je serais plus nuancé sur les APL. Il y a une possibilité de les flécher directement vers les bailleurs et donc de les rassurer. Nous plaidons pour que davantage d'obligations pèsent sur les bailleurs parce qu'il existe de plus en plus d'aides fléchées sur ces derniers (Caisse des dépôts, Fonds européens), dont Ma Prim'rénov qui leur a été ouverte.

Nicolas DUVOUX : Merci pour cette salve de réponses.

Faire face à l'expression d'un impératif de sobriété énergétique. Du conseil à l'injonction, les stratégies de ménages précaires en France

Un document est projeté en séance.

Coralie ROBERT : Je vais principalement évoquer le sujet de ma thèse.

En France, la précarité énergétique est principalement mesurée à travers le taux d'effort énergétique qui concerne les trois premiers déciles de la population, à savoir les 30 % les plus pauvres (jusqu'à 1 450 euros pour une personne seule en 2019). Ces personnes dépensent plus de 8 % de leurs revenus pour payer leurs factures d'énergie. Un second indicateur est celui du ressenti de froid, qui ajoute une dimension qualitative aux mesures quantitatives liées aux dépenses. Il est demandé aux personnes si elles ont ressenti le froid chez elles pendant plus de 24 heures. Cet indicateur s'établit à plus de 20 % en 2020 (Baromètre 2021 du Médiateur de l'Énergie), sachant que la période Covid l'a renforcé puisque les personnes ont été assignées à domicile. L'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique prennd également en compte le climat et les hivers plus doux afin de ne pas induire des biais dans l'analyse.





Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les deux terrains d'étude de ma thèse reposent sur un quartier de La Courneuve et la ville de Nantes, où j'ai réalisé des entretiens avec des personnes en situation de précarité énergétique. Mon approche des politiques publiques opère ainsi par les publics directement concernés. Ma recherche questionne la réception et perception des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique par les personnes concernées, en particulier les dispositifs de sensibilisation aux économies d'énergie.

Les crises pétrolières survenues dans les années 80 ont vu la naissance d'aides locales portées sur la gestion des impayés, plutôt gérées à l'échelle des Départements. Plusieurs dispositifs se sont progressivement superposés, comme le fonds de solidarité logement qui intervenait pour payer localement les factures. L'essor associatif pour la lutte contre le mal-logement a favorisé un plaidoyer pour que les aides ne soient plus simplement curatives et s'inscrivent dans un cadre national plus large afin d'endiguer ce problème structurel. Les aides développées ont alors été axées sur l'acte de rénovation énergétique en tant que tel et sur l'accompagnement à la réduction de la consommation d'énergie.

La précarité énergétique a été reconnue comme un phénomène à part entière dans la loi à compter du Grenelle II de l'environnement, tenu en 2009. Elle couple à la fois une pauvreté monétaire et celle du bâti de qualité réduite. L'une des approches développées s'articulait alors autour de la réalisation d'écogestes dans la vie quotidienne des personnes sans nécessairement s'atteler au problème structurel relatif à la qualité moindre du bâti.

Au nom de l'écologie, la réduction de la consommation énergétique apparaît comme un élément non négociable devant être accepté par tous, quand bien même les faits font état d'une sobriété subie chez les populations précaires. Paradoxalement, la sensibilisation aux écogestes est davantage orientée vers ces populations alors même que ce sont les publics les plus aisés qui consomment le plus d'énergie. Ces politiques d'éducation se traduisent par la distribution de sabliers pour douchette ou encore d'un guide d'économie d'énergie en complément automatique de l'attribution d'un chèque énergie. Pourquoi serait-il systématique d'associer aide au paiement des factures et écogestes ? Cela soulève le postulat que les publics n'ayant pas accès à l'information ne sauraient pas économiser l'énergie. Ce questionnement m'a amenée à rencontrer les publics précaires afin d'étudier la réalité de leurs pratiques. J'ai échangé avec eux sur leur réception des politiques de sensibilisation. Plusieurs postures peuvent être notées. Pour certains publics, les écogestes constituent un support de revalorisation puisque beaucoup les pratiquent déjà. Ce rappel à l'ordre peut également être perçu comme une violence symbolique du fait de la déconnexion avec leurs propres pratiques de sobriété énergétique. Le fait que les populations précaires ne valorisent pas leurs pratiques écologiques dans un discours conscientisé ne signifie pas qu'elles n'en ont pas. Les bonnes pratiques s'opèrent au nom de l'évidence, de la transmission familiale, de la lutte contre le gaspillage. D'autres tirent parti des discours de sensibilisation confortant l'idée que ce sont de bons citoyens. J'ai notamment observé des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie dans un éco-appartement à Nantes. Pendant plusieurs mois, les publics y apprennent à économiser l'énergie, à décrypter des factures, à choisir un fournisseur d'énergie, à installer des mousseurs pour réduire la facture d'eau, etc. Mon approche était à la fois collective et individuelle puisqu'outre ces ateliers, je rencontrais également les personnes chez elles. À La Courneuve, je pratiquais ainsi le porte à porte chez des personnes n'ayant pas participé au type d'ateliers précités. La profusion normative autour des bonnes pratiques peut générer une certaine confusion, notamment lorsque les injonctions sont contradictoires. Les guides d'économie d'énergie conseillent par exemple d'aérer le logement entre 5 et 10 minutes par jour quand l'OMS recommande de son côté une durée de 30 minutes. Les conseils relatifs à la qualité de l'air ne sont ainsi pas les mêmes que ceux donnés en matière d'économies d'énergie.

La diffusion de messages n'est pas considérée comme porteuse d'effets négatifs. En réalité, certaines études font état d'effets d'accréditation morale où les citoyens considèrent que leurs bonnes pratiques suffisent à compenser leurs mauvaises. Comme en matière de rénovation énergétique, il peut également être observé un effet rebond lorsque l'adoption de pratiques vertueuses n'engendre pas une baisse de la consommation d'énergie étant donné que les économies réalisées sont réinjectées dans d'autres consommations. Il existe un hiatus entre les économies d'énergie espérées et celles qui seront réalisées. Il convient toutefois de préciser que l'augmentation du confort est cruciale lorsqu'elle permet aux personnes d'accéder à un logement décent. En outre, lorsque les prix de l'énergie augmentent, les économies d'énergie effectuées deviennent moins visibles sur la facture.

Derrière ces bonnes pratiques, il existe une logique de stigmatisation et de responsabilisation des publics. Il n'est pas anodin de procéder à des rappels à l'ordre réguliers faisant état de bonnes et mauvaises pratiques. Le pan structurel des contraintes pesant sur les publics et la faiblesse potentielle de leur marge de manœuvre doivent être considérés. En effet, tous ne possèdent pas les moyens adéquats pour répondre aux injonctions de sobriété énergétique. Parmi les consommateurs les plus précaires, certains peuvent également montrer une résistance face aux messages de sensibilisation en raison d'une méfiance envers les institutions qui les diffusent. Plusieurs personnes témoignent du fait que les messages et injonctions ne font pas écho à leur quotidien. En décortiquant





les messages inscrits dans les guides, je me suis rendu compte que certains pouvaient contenir une certaine violence symbolique lorsque les conseils ne sont pas adaptés au cadre de vie des personnes. À titre d'exemple, une personne ne se sentira pas concernée par le conseil de changer le filtre du lave-vaisselle si elle n'en dispose pas d'un. D'autres personnes interrogent également la légitimité des injonctions lorsqu'elles observent une inaction autour d'eux, notamment de la part des institutions publiques elles-mêmes.

J'ai également souhaité démontrer que les publics les plus précaires sont aussi des entrepreneurs de morale. Bien que n'étiquetant pas leurs pratiques vertueuses comme « écologiques », ils en diffusent le bien-fondé auprès de leurs amis et au sein de la famille. Les écogestes constituent souvent un facteur différenciant dans les populations, selon un triptyque « eux/ils/nous », où les personnes se distinguent aussi bien des publics plus précaires que des publics plus riches qui auraient les moyens de réaliser des efforts et ne le font pas. Il me semblait essentiel de rappeler la diversité des ressources nécessaires pour faire face à la précarité énergétique, mais également à l'injonction de sobriété. Pour faire face à la précarité énergétique, il faut ainsi d'abord être en capacité de lire les enveloppes pour utiliser le chèque énergie par exemple et connaître l'interlocuteur approprié (fournisseur de gaz ou d'électricité), disposer de ressources relationnelles pour réaliser les installations nécessaires (tringles de rideaux épais, transport de bois, etc.), disposer de temps libre pour engager des travaux. Pour les populations vivant dans des logements précaires ou indécents, le fait de laisser entrer chez soi des artisans, des diagnostiqueurs, l'assistance sociale équivaut à se mettre à nu.

En définitive, sans remettre en cause la pertinence des politiques de sensibilisation, j'ai voulu interroger l'orientation de ces dernières à l'intention des plus précaires et non pas envers ceux qui consomment le plus. À titre d'exemple contraire, le tri des déchets a fait l'objet d'une orientation plus grand public, avec succès. La question de la réattribution des responsabilités de chacun dans cette transition écologique est posée. En outre, il est important de comprendre qu'une absence de revendication ou revalorisation des pratiques au nom de l'écologie n'équivaut pas à une absence de conscience écologique. Pourquoi individualisons-nous autant les pratiques énergétiques plutôt que de mener une action plus structurelle comme par une amélioration du cadre bâti à travers les rénovations ou une revalorisation des minima sociaux ?

Nicolas DUVOUX : Merci beaucoup. Cette intervention ouvre de nombreuses perspectives. Je note le caractère très transversal des analyses empiriques et de l'analyse critique de l'action publique visible dans les politiques sociales. S'agissant de la gestion des budgets, les dispositifs généralisés (points-conseil budget) fonctionnent sur le modèle du conseil individuel pour pallier des difficultés structurelles d'insolvabilité des ménages. Il existe un hiatus entre les causes structurelles des phénomènes de précarité et les réponses individualisées qui font peser, de manière plus ou moins explicite, une forme de responsabilité sur les personnes qui vivent les difficultés. Pour faire le lien avec la séance portant sur l'économie comportementale, nous observons la limite très concrète de l'application de ce type de raisonnement. La critique des instruments théoriques n'était clairement pas instruite en vain.

Sonia BENMAA: Bravo pour cette intervention. Outre le sablier, je recommande de fredonner une chanson pour limiter le temps de la douche (référence faite à un Nudge pour la douche). Le fait que les mairies ou centres commerciaux chauffent leurs bâtiments à plein régime me fait tiquer sachant que nous sommes soumis à la taxe carbone de la même façon.

Nicolas DUVOUX : Tu fais référence à la présentation de Sylvestre HUET, relative aux émissions de carbone par tranche de la population. Un service public étant intégré à la consommation, il est comptabilisé de la même façon pour chaque catégorie.

Sonia BENMAA: Chez EDF, il existe une application permettant de comparer sa consommation à celle des voisins et foyers similaires. Cela permet par exemple de planifier le lancement de la machine à laver en heures creuses. J'aimerais savoir si des ateliers de sensibilisation similaires à ceux de Nantes existent à Marseille.

Sylvie FOUCHÉ : J'ignorais que les chèques énergie étaient cumulables.

Coralie ROBERT: Ils le sont pour les travaux.

Sylvie FOUCHÉ: Je trouve indécent que la tour Montparnasse demeure allumée toute la nuit. Les ateliers de sensibilisation sont peut-être pertinents pour les personnes qui viennent d'arriver en France. À titre personnel, je n'apprécierais pas qu'ils me soient proposés. Je ne supporte pas l'infantilisation des populations précaires alors que certaines personnes aisées jettent leurs déchets par terre.





Nicolas DUVOUX : Il s'agit du message central de la présentation de Coralie.

Ali TAMRAOUI : Je considère qu'il faut tenir compte du facteur démographique.

Manuela DEVLIEGHER: Merci d'avoir parlé de ces ateliers. Étant à l'origine assistante sociale, j'ai toujours considéré que ce type de ciblage était stigmatisant. Les ateliers pourraient être ouverts à tous, pour permettre l'échange autour des pratiques dont nous disposons, quel que soit notre pays d'origine. Il peut exister des enjeux d'acculturation à une vie sédentaire pour une population émanant d'une vie nomade ou à une vie tempérée pour une population en provenance d'un pays chaud. Certaines pratiques ne sont pas innées et peuvent s'acquérir sans pour autant induire une stigmatisation. D'autre part, nous n'avons pas tous le même mode de vie. Les personnes précaires peuvent occuper des emplois nocturnes pouvant expliquer une consommation d'énergie différenciée. Enfin, les pratiques de démarchage de certains fournisseurs en énergie plongent les personnes dans la difficulté. S'agissant de la fourniture de l'eau, une commune de l'agglomération toulousaine est passée d'une régie municipale à un fournisseur privé, faisant ainsi exploser les factures d'énergie sur l'aspect relatif à l'assainissement d'eau. La problématique n'intéressait dès lors pas les modes de consommation, mais bien une modification totale du réseau d'approvisionnement en eau.

Coralie ROBERT : En réalité, les ateliers sont ouverts à tous. Le fait que l'éco-appartement soit porté par le CCAS induit une orientation « action sociale ». En cinq ans, l'éco-appartement a changé et a connu une participation accrue des habitants aux ateliers pour identifier leurs besoins. Parmi ces derniers, figure la compréhension des factures. Les ateliers favorisent une logique de convivialité et portent l'objectif de sortir des parcours usuels d'action sociale, souvent plus formels.

L'application EDF reprend la théorie du *nudge*. L'observation de la consommation des voisins incite à réduire la sienne. La dernière loi climat avait soulevé la possibilité d'un affichage en direct de la consommation d'énergie pour les populations les plus précaires. À ma connaissance, cela n'a pas été suivi des faits. La question du démarchage abusif est beaucoup remontée lors des ateliers. EDF et Engie ont des professionnels spécialisés sur les publics démunis. Le décryptage des factures me semble être un axe intéressant pour ces ateliers puisqu'il permet de comprendre ce qui est payé plutôt que d'apprendre à économiser l'énergie. Enfin, je suis d'accord sur la dimension d'infantilisation que comportent les ateliers d'autant plus que les personnes en situation de précarité portent souvent une hypervigilance sur la gestion d'énergie, contrairement au reste de la population. Enfin, oui, j'imagine que des ateliers de sensibilisation existent à Marseille.

Sylvie FOUCHÉ: J'ai l'impression que l'État tente de nous culpabiliser en avançant l'idée que nous ne parvenons pas à payer nos factures d'électricité du fait de notre consommation. Cela dépend de la culture de chacun. Mes voisins en provenance de Martinique surchauffent tant leur appartement que je n'ai plus besoin de chauffer le mien. Pourtant, mes factures augmentent.

Nicolas DUVOUX: Je remercie infiniment les intervenants pour leurs précieux apports. Cette séance était extrêmement riche. Pour conclure, je rappelle que deux séances de séminaire sont prévues avant l'été, le 12 mai et le 16 juin. La première séance sera marquée par la venue du Shift Project, association réunissant, entre autres, des ingénieurs qui ont élaboré un plan de transition pour la France. Ils viendront nous présenter leur démarche multisectorielle. Ce projet occupe aujourd'hui une place importante dans le débat public. Toujours dans une logique d'approche transversale, nous aurons le plaisir d'entendre l'ADEME qui construit des scénarios à horizon 2050 sur de nombreux secteurs.

Après la période estivale, nous envisageons au moins trois séances supplémentaires. Deux thématiques nous semblent indispensables : les transports et l'alimentation. La dernière séance abordera des principes philosophiques et juridiques à la faveur d'une réflexion en surplomb sur les modèles de croissance et de société. Ce séminaire nous permet de construire une culture commune et fera en outre l'objet d'un rapport en cours d'élaboration. Deux éléments s'en dégagent d'ores et déjà : d'une part, une collaboration réjouissante avec l'ADEME et d'autre part, la conception d'instruments avec l'appui du sociologue Pierre BLAVIER pour que le rapport comporte une dimension réellement participative.

L'an passé, nous avons remis au Premier ministre un rapport sur la pauvreté démultipliée qui faisait état d'une première analyse des effets de la crise. Ce dernier comprenait des analyses quantitatives et qualitatives et se concluait par l'avis du cinquième collège du CNLE. Le rapport à venir sur l'impact social de l'écologie porte







l'ambition de dépasser le cloisonnement entre la parole des membres du cinquième collège et le reste des analyses à la faveur d'une approche plus intégrée et participative.

La séance est levée à 17 h 25.